



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

**Censvra Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis, In
Librum cui titulus est: La Défense de l'authorité de N. S.
P. le Pape, ..., contre les erreurs de ce temps, Par Iacques
De Vernant, à Mets, 1658**

Université <Paris> / Faculté de Théologie

Parisiis, 1665

Du Registre contenant les conclusions de la mesme Faculté. Ex Registro
continente conclusiones ejusde[m] Facultatis.

urn:nbn:de:hbz:466:1-14744

Du Registre contenant les conclusions de la mesme Faculté.

Ex Registro continente conclusiones ejusdē Facultatis.

Extrait de la censure des Liures de la Republique Ecclesiastique, de Marc-Antoine de Dominis Archevesque de Spalatro.

Ex censurā librorum de Republicā Ecclesiasticā auctore Marco Antonio de Dominis, Archiepiscopo Spalatenſi.

Du Livre 3. chap. 11. nomb. 15.

Lib. 3. Cap. 11. Num. 15.

Quant à ce que les Docteurs de Paris enseignent, que les seuls Cardinaux font les Electeurs du Pape au nom de toute l'Eglise, c'est une pure vanité, parce que ces mesmes Docteurs supposent qu'il n'y a dans l'Eglise universelle qu'un Pape universel, qui preside à toute l'Eglise universelle, comme Evêque universel.

Quod Parisienses, Cardinales solos faciunt totius Ecclesie universalis nomine Pape Electores, est mera vanitas, quia supponunt in Ecclesia universali unum Papam universalem, qui toti praesit Ecclesiae universali tanquam Episcopus universalis.

C E N S U R E.

C E N S U R A.

Cette proposition est erronée, l'erreur de laquelle tombe sur cette particule (pure vanité) & quant à la supposition qu'elle attribue aux Docteurs de Paris, elle est fautive, dont la fautive tombe sur ces paroles (comme Evêque universel, comme si les autres Evêques n'estoient que les Vicaires du Pape.

Hac propositio est erronea, cujus error cadit in particulam (mera vanitas) & quoad suppositionem quam Parisiensibus tribuit, falsa, ejusque falsitas in hac verba (tanquam Episcopi universalis) cadit, quasi alij Episcopi sint tantum Pape Vicary.

